

Aide chauffage (<https://www.entre-bievretrhone.fr/services-et-demarches/logement/aide-chauffage>)

Image

Besoin d'aide ?

La Communauté de communes propose une aide financière pour l'acquisition d'appareils de chauffage performants et les travaux liés. Le montant de l'aide est plafonné à 50% des dépenses éligibles, 80% en cas de prime bonifiée.

Ces primes peuvent être cumulables avec [MaPrimeRénov'](https://www.maprimerenov.gouv.fr/prweb/PRAuth/app/AIDES/BPNVwCpLW8TKW49zoOZpAw*/!STANDARD) (https://www.maprimerenov.gouv.fr/prweb/PRAuth/app/AIDES/BPNVwCpLW8TKW49zoOZpAw*/!STANDARD), l'éco-prêt à taux zéro et les Certificats d'économies d'énergie, soit 4 000 € d'aides selon conditions.

- La Prime Air Bois
- La Prime Stop Fioul

La Prime Air Bois

La prime air bois est cofinancée par l'[ADEME](https://www.ademe.fr/) (<https://www.ademe.fr/>).

Montant : 1 000 € (+ 500 € sous conditions de revenus).

Ma situation :

- ▶ Je suis un particulier
- ▶ Je suis propriétaire occupant
- ▶ ou propriétaire bailleur
- ▶ ou usufruitier d'une résidence principale
- ▶ ou occupant à titre gratuit
- ▶ ou locataire (avec accord du propriétaire).
- ▶ Le logement est achevé depuis plus de 2 ans.
- ▶ Le logement est situé sur l'[une des 37 communes de la Communauté de communes](https://www.entre-bievretrhone.fr/la-comcom/nous-connaître/le-territoire-et-les-communes) (<https://www.entre-bievretrhone.fr/la-comcom/nous-connaître/le-territoire-et-les-communes>).

Mon ancien matériel / Mon nouveau matériel :

- ▶ Je souhaite changer mon appareil de chauffage au bois antérieur à 2005 (insert, poêle, cuisinière, chaudière...) ou ma cheminée ouverte.
- ▶ Mon nouvel équipement doit être labellisé [Flamme Verte](http://www.flammeverte.org) (<http://www.flammeverte.org>) ou être inscrit au [registre de l'ADEME](https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5478-registre-des-appareils-eligibles-au-fonds-air-bois-non-labelises-flamme-verte.html) (<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5478-registre-des-appareils-eligibles-au-fonds-air-bois-non-labelises-flamme-verte.html>)

L'installation du nouveau matériel doit être réalisée [par un professionnel qualifié RGE \(Reconnu Garant de l'Environnement\)](http://www.france-renov.gouv.fr/annuaire-rge) (<http://www.france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>) dans le domaine de travaux concerné.

[Téléchargez le dossier de demandes d'aide](https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/2024-04_dossier_demande_prime_air_bois_vf.pdf) (https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/2024-04_dossier_demande_prime_air_bois_vf.pdf)

[Téléchargez la demande de versement](https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/prime_air_bois_dde_versement.pdf) (https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/prime_air_bois_dde_versement.pdf)

La Prime Stop Fioul

Montant : 1 000 € (+ 2 000 € sous conditions de revenus).

Ma situation :

- ▶ Je suis un particulier
- ▶ Je suis propriétaire occupant
- ▶ ou propriétaire bailleur
- ▶ ou usufruitier d'une résidence principale
- ▶ ou occupant à titre gratuit
- ▶ ou locataire (avec accord du propriétaire).
- ▶ Le logement est achevé depuis plus de 2 ans.
- ▶ Le logement est situé sur l'[une des 37 communes de la Communauté de communes](https://www.entre-bievretrhone.fr/la-comcom/nous-connaître/le-territoire-et-les-communes) (<https://www.entre-bievretrhone.fr/la-comcom/nous-connaître/le-territoire-et-les-communes>).

Mon ancien matériel / Mon nouveau matériel :

3 bonnes raisons pour remplacer mon vieux appareil de chauffage

- ▶ Faire des économies.
- ▶ Se sentir mieux chez soi.
- ▶ Préserver sa santé et celle des autres.

À TÉLÉCHARGER

📄 Dépliant d'information sur les Primes "Air Bois" et "Stop Fioul" (.pdf - 1.86 Mo) (https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/depliant_primes_ab_web_0.pdf)

📄 Dossier de demande d'aide Air Bois (.pdf - 1.75 Mo) (https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/2024-04_dossier_demande_prime_air_bois_vf.pdf)

📄 Dossier de demande d'aides : Stop Fioul (.pdf - 1.69 Mo) (https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/2024-04_dossier_demande_stop_fioul_vf.pdf)

📄 Demande de versement - Prime Air Bois (.pdf - 125.4 Ko) (https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/prime_air_bois_dde_versement.pdf)

📄 Demande de versement - Prime Stop Fioul (.pdf - 124.3 Ko) (https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/prime_stop_fioul_dde_versement.pdf)

L'AGEDEN à votre écoute à toutes les étapes :

04 76 23 53 50 (tel:0476235350)

[ebereaidechauffage@ageden38 \[dot\] org](mailto:ebereaidechauffage@ageden38.org) (<https://www.entre-bievretrhone.fr/ebereaidechauffage%40ageden38.org>)

- Je souhaite changer ma chaudière qui fonctionne au fioul
- Mon nouvel équipement peut être une chaudière bois granulés ou bûches performante, une pompe à chaleur ou un système solaire combiné (prescriptions techniques détaillées dans le dossier de demande)
- Mon nouvel équipement doit être labellisé [Flamme Verte \(http://www.flammeverte.org\)](http://www.flammeverte.org) ou être inscrit au [registre de l'ADEME \(https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5478-registre-des-appareils-eligibles-au-fonds-air-bois-non-labelises-flamme-verte.html\)](https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5478-registre-des-appareils-eligibles-au-fonds-air-bois-non-labelises-flamme-verte.html)

L'installation du nouveau matériel doit être réalisée [par un professionnel qualifié RGE \(Reconnu Garant de l'Environnement\) \(http://www.france-renov.gouv.fr/annuaire-rge\)](http://www.france-renov.gouv.fr/annuaire-rge) dans le domaine de travaux concerné.

[Téléchargez le dossier de demandes d'aide \(https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/2024-04_dossier_demande_stop_fioul_vf.pdf\)](https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/2024-04_dossier_demande_stop_fioul_vf.pdf)

[Téléchargez la demande de versement \(https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/prime_stop_fioul_dde_versement.pdf\)](https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/prime_stop_fioul_dde_versement.pdf)

Mon projet en 4 étapes

1. Je demande des devis

Attention, je ne signe aucun devis avant validation du dossier d'aide.

2. Je remplis et j'envoie le dossier d'aide à l'AGEDEN.

Courrier d'attribution de la Communauté de communes.

3. Je commande et fais réaliser les travaux dans un délai maximum de 24 mois

4. À la fin des travaux, j'envoie le dossier de demande de versement à l'AGEDEN

Validation du dossier par l'AGEDEN

Versement de l'aide sur mon compte bancaire par la Communauté de communes

Les motivations de la Communauté de communes

- Améliorer la qualité de l'air et agir pour la santé des habitants. Le chauffage au bois est responsable d'environ la moitié des émissions annuelles de particules fines, notamment à cause de l'utilisation d'appareils non-performants et/ou anciens.
- Diminuer les émissions de CO2 et lutter contre le réchauffement climatique en remplaçant le fioul par des énergies renouvelables.
- Participer à la lutte contre la précarité énergétique en proposant des primes bonifiées en fonction des revenus.

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre du [Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise \(https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere-de-lyon-et-sa-a12372.html\)](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere-de-lyon-et-sa-a12372.html) et le [Plan Climat Air Énergie Territorial d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes. \(https://climat.entre-bievretrhone.fr/public/\)](https://climat.entre-bievretrhone.fr/public/)